

FREDERIC THIRIEZ : "NOUS EN APPELONS AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, LUI AU MOINS AIME LE SPORT"

Le Monde - 27 nov. 2009

rédéric Thiriez, le président de la Ligue de football professionnel (LFP), ne décolère plus contre le gouvernement. Après la demande faite aux clubs par le ministre de l'intérieur, Brice Hortefeux, mardi 24 novembre, de prendre en charge "les coûts réels des moyens publics mobilisés" pour assurer la sécurité des matches, les parlementaires ont définitivement adopté, jeudi 26, la suppression du Droit à l'image collective (DIC), dispositif qui permet d'exonérer de charges sociales les rémunérations des joueurs jusqu'à 30 %.

L'Etat prévoit également d'augmenter la taxe Buffet sur les droits de retransmission télévisée. "Trop, c'est trop", s'indigne M. Thiriez.

La décision du Sénat repoussant de six mois la suppression du DIC semble ne pas vous satisfaire.

Non, car l'Etat renie sa signature, manifestée de la façon la plus solennelle : par la loi. Il y a un an, le débat sur le DIC avait permis de le maintenir jusqu'en 2012. Les contrats et les recrutements ont été faits en fonction de cette perspective. On nous dit aujourd'hui que c'est juin 2010. Or, ces contrats sont à durée déterminée, ils ne peuvent donc pas être modifiés. On ne peut pas engager des entreprises dans un piège, alors que la crise se ressent. Depuis quatre ans, nos comptes étaient dans le vert. On va être dans le rouge cette année, de 50 millions d'euros. L'an prochain, ce sera 100 millions.

Quels recours vous reste-t-il ?

J'espère que le Conseil constitutionnel sera saisi et fera respecter un principe fondamental du droit qui est celui de la sécurité juridique. Sinon, les clubs se retourneront vers l'Etat pour demander des dédommagements du préjudice subi.

Le gouvernement, qui a appuyé l'amendement proposant la suppression du DIC, a provoqué un sentiment d'abandon et de trahison. Il y a un an, Eric Besson remettait un rapport sur l'amélioration de la compétitivité du sport français. Aujourd'hui, on fait l'inverse. Les clubs de foot et de rugby en ont assez de servir de boucs émissaires. Le contrat de confiance est rompu, l'Etat n'ayant pas respecté sa parole. Nous sommes prêts à toute éventualité, y compris la grève. Avant cela, nous en appelons au président de la République. Lui au moins connaît et aime le sport.

Les clubs de football français viennent justement de prouver leur compétitivité sur la scène européenne.

C'est le paradoxe : on n'a jamais été aussi bons en Ligue des champions. Si on nous enlève la seule mesure qui allège - de 38 millions d'euros par an - le poids des charges sociales, veut-on que Yoann Gourcuff ou Hugo Lloris partent à l'étranger ? Pour la première fois, les cinq ligues (football, rugby, hand, basket, volley) ont fait une conférence commune contre le gouvernement. Car les bénéficiaires du DIC, c'est aussi le retour en France du rugbyman Sébastien Chabal et du handballeur Nikola Karabatic. Et pour le rugby, la situation est presque pire que pour le football, des clubs vont déposer le bilan.

Pourquoi vous opposez-vous également à la hausse de la taxe Buffet ?

Avec elle, 5 % des droits de diffusion télé servent à financer le sport amateur. 92 % de la taxe est acquittée par le football, soit 35 millions d'euros par an. On a appris que cette taxe allait être augmentée de 5 à 5,5 % pour combler le budget de l'Agence française de lutte contre le dopage. Ce n'est pas au football de financer la lutte contre le dopage dans les autres disciplines. Cela relève du budget de l'Etat. On veut bien contribuer à la solidarité avec les autres sports, mais on n'est pas un bouche-trou budgétaire. C'est injustifiable et inacceptable.

Où en est-on avec l'opérateur Orange dont l'exploitation des droits télé a été contestée par l'Autorité de la concurrence ?

On a alerté, sans obtenir de réponse, le gouvernement, qui a nommé une mission d'étude. On s'achemine vers une situation où l'on va décourager Orange. Il n'y aurait plus de concurrence et on aboutirait à un monopole en faveur du groupe Vivendi. Les droits baisseraient de 50 % et ce serait la mort du football et des autres sports.

Pour vous, le vase avait donc déjà largement débordé avant l'intervention de M. Hortefeux.

Il faut savoir que les clubs remboursent déjà les forces de l'ordre pour certains frais, à raison de 3 millions d'euros par an. Mais ils n'ont pas à le faire pour ce qui incombe à la puissance publique, c'est-à-dire le maintien de l'ordre et la circulation. Si nous payons les CRS et les forces mobiles, alors on doit être décideurs. Ce qui serait absurde. Arrêtons de charger la barque. Trop c'est trop.

DOPAGE : KOPP SUSPENDU UN AN © PANORAMIC

Sport365.fr - 27 nov. 2009

Contrôlé positif à la cocaïne en septembre 2008 lors d'une kermesse en Belgique, le cycliste allemand David Kopp (ex-

Gerolsteiner et Collstrop) a été suspendu un an par la Fédération flamande. Rétroactive, cette suspension prendra fin le 31 décembre prochain.

Retiré des pelotons depuis son contrôle positif à la cocaïne en septembre 2008, David Kopp (30 ans) pourra retrouver la compétition dès le début de l'année 2010. Le natif de Bonn, qui a toujours nié avoir pris de la cocaïne intentionnellement, vient en effet d'être suspendu pour une durée d'un an, avec effet rétroactif. Alors qu'il a déjà annoncé son intention de redevenir coureur professionnel et qu'il est à la recherche d'une équipe, Kopp, 2ème de Gand-Wevelgem en 2006, pourra en effet reprendre la compétition dès le 1er janvier 2010.

LE DOPAGE DES (FAUX) ASTHMATIQUES A DE BEAUX JOURS DEVANT LUI

20minutes.fr - 1 déc. 2009

Stupeur dans le monde de la lutte anti-dopage. L'AMA (Agence mondiale antidopage) vient de faire un grand pas en arrière sur l'une des méthodes de dopage les plus anciennes et courantes: l'usage du salbutamol, une substance présente dans la ventoline et qui, consommée à haute dose, aide au développement musculaire.

Plus besoin d'une autorisation médicale délivrée aux asthmatiques, il suffira d'une déclaration d'usage écrite par le sportif lui-même pour en utiliser. «Il y aura encore des contrôles mais comme ça disparaît en quelques jours des urines, les dopés pourront contrôler leur consommation», râle Michel Rieu, conseiller scientifique de l'Agence française de la lutte contre le dopage (AFLD).

Un beau succès dans le peloton

Bien connu des asthmatiques, le salbutamol aide à mieux respirer quand il est consommé par inhalation. Un effet déjà pas négligeable pour un sportif, mais les dopés se sont vite aperçus que cette substance, consommée sous forme de cachets, a des effets anabolisants (elle renforce les muscles). D'où un beau succès dans le peloton et ailleurs (33% des 238 cas positifs recensés en France sur l'année 1998).

Ce qui fera dire aux ironiques de l'époque que le cyclisme était devenu un sport d'asthmatiques. Souvent protégées par des certificats médicaux (les fameuses AUT ou autorisation à usage thérapeutique, par ailleurs nécessaires pour les sportifs réellement asthmatiques), des stars n'ont jamais pu être condamnées comme Oscar Pereiro sur le Tour de France 2006.

Un dopage à deux vitesses

Pour comprendre cette reculade de l'AMA, il faut comprendre que le dopage évolue très vite et que les sportifs de haut niveau utilisent sans doute beaucoup moins le salbutamol, un dopage finalement archaïque comparée au dopage sanguin type EPO. Du coup l'AMA a décidé de lâcher du lest pour désengorger les fédérations sportives qui doivent contrôler le suivi médical. «Le problème est que la Salbutamol est un dopage un bon marché qui peut encore être utilisé par des sportifs amateurs. Et ce sont eux qu'il faut aussi aider à lutter contre le dopage. Car si les amateurs considèrent qu'on peut se doper pour arriver à un haut niveau, c'est foutu», conclut Michel Rieu.

L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE VALIDE SON "PASSEPORT DE L'ATHLETE"

AFP - 02/12/2009

STOCKHOLM — L'Agence mondiale antidopage (AMA) a validé mercredi son "passeport de l'athlète" en fournissant aux fédérations sportives intéressées un mode d'emploi pour mettre en place ce nouvel outil qui permet de convaincre un sportif de dopage à partir des effets constatés sur l'organisme.

"C'est un grand pas en avant. Ce n'est pas la fin de tous nos problèmes mais un instrument supplémentaire", a souligné le président de l'AMA, John Fahey.

Contrairement à un contrôle antidopage classique qui s'attache à détecter une substance interdite dans les urines ou le sang d'un athlète, le passeport se base sur le suivi du profil biologique d'un sportif, en pointant les variations anormales de ses propres paramètres.

L'AMA a ainsi adopté mercredi les "lignes directrices opérationnelles pour le Passeport biologique de l'athlète", qui fixent les règles à respecter pour la collecte, le transport, la conservation et l'analyse des échantillons servant à établir le profil, et expliquent comment gérer les résultats.

L'idée n'est pas de rendre obligatoire le passeport biologique, l'AMA sachant que certaines fédérations n'ont tout simplement pas les moyens de mettre en place un instrument aussi coûteux, mais d'harmoniser les procédures.

Le passeport peut être utilisé à deux niveaux: "pour identifier les tricheurs et les poursuivre, ou lorsque les preuves ne sont pas suffisantes pour poursuivre, pour avoir des indications permettant de cibler les athlètes en faisant des contrôles antidopage intelligents", a expliqué le directeur juridique de l'AMA, Olivier Niggli.

REGLEMENTATION ANTI-DOPAGE: LA FSSE N'APPLIQUERA PAS LES NOUVEAUX SEUILS FIXES PAR LA FEI

Le Cavalier Romand - 2 déc. 2009

Lors de sa séance du 1er décembre 2009, le comité de la Fédération Suisse des Sports Equestres (FSSE) a décidé de ne pas suivre la décision prise lors de l'assemblée générale de la Fédération Equestre Internationale (FEI) relative à l'admission de seuils pour différentes substances.

Au cours de l'assemblée générale ordinaire de la FEI, qui s'est tenue le 19 novembre 2009 à Copenhague (Danemark), la majorité des Fédérations Equestres Nationales, en méconnaissance de cause en raison de l'envoi tardif de modifications des documents déterminants, a admis qu'un cheval puisse participer à une compétition soumise aux règlements de la FEI sous l'effet de différentes substances normalement utilisées pour le traitement du cheval. Ces seuils sont admis par la FEI à condition que les substances concernées soient utilisées de manière isolée, et non pas en combinaison avec d'autres substances.

Après consultation de la Commission vétérinaire de la FSSE, il a été établi que les concentrations admises sont beaucoup trop élevées, voire même qu'elles atteignent, pour certaines d'entre elles, les seuils de toxicité.

Au vu de ce qui précède, le comité de la FSSE, soucieux du bien-être du cheval et de l'éthique sportive, a décidé que les seuils fixés par la FEI ne s'appliqueront pas aux compétitions sportives soumises aux règlements de la FSSE.

D'autres mesures en rapport avec la décision de la FEI sont actuellement à l'étude, en collaboration étroite avec les instances fédérales concernées et les Fédérations Equestres européennes.

DOPAGE: L'AMA VEUT UNE SANCTION PLUS LOURDE POUR WICKMAYER ET MALISSE

AFP - 03/12/09

STOCKHOLM — L'Agence mondiale antidopage (AMA) a annoncé mercredi qu'elle allait saisir le Tribunal arbitral du sport (TAS) pour réclamer une sanction plus lourde contre Yanina Wickmayer et Xavier Malisse, fautifs de n'avoir pas rempli leur obligations de localisation.

Le Tribunal antidopage flamand a condamné les deux joueurs de tennis belges à un an de suspension pour avoir omis, à trois reprises en moins de 18 mois, de transmettre des informations permettant de savoir où ils se trouvaient afin de subir des contrôles antidopage inopinés.

"Nous allons faire appel parce que nous n'avons pas encore tous les éléments nous permettant de conclure qu'une sanction d'un an est forcément appropriée", a expliqué Olivier Niggli, directeur juridique de l'AMA.

"L'échelon des sanctions (prévues par le Code mondial antidopage) est d'un à deux ans. Pour descendre de deux à un an, il faut qu'il y ait des éléments qui le justifient", a-t-il ajouté.

Yanina Wickmayer, demi-finaliste du dernier US Open, et Xavier Malisse ont déjà déposé un appel auprès du TAS pour demander l'annulation de leur sanction, alors que plusieurs sportifs ont déploré que les deux Belges fassent les frais d'un règlement très controversé.

Ils ont également saisi les instances judiciaires belges, et déposé une plainte devant la Commission européenne.

"Nous allons rencontrer les autorités flamandes vendredi pour voir comment coordonner les actions, et pour être cohérents dans la manière d'aborder ce cas puisque les athlètes ont l'air de vouloir en faire une affaire de principe à différents niveaux", a souligné M. Niggli.

Depuis le 1er janvier, la plupart des sportifs de haut niveau doivent fournir leur agenda quotidien des trois mois à venir, en donnant un lieu où ils peuvent être trouvés à une heure précise chaque jour.